

FAE à la rescousse des entreprises genevoises en 2020

Plan-les-Ouates, le 14 juin 2020 – Afin d'atténuer les effets conjoncturels sur l'économie genevoise, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a joué un rôle de soutien de premier plan dès l'éclatement de la crise du COVID-19 et tout au long de l'année 2020. 464 entreprises et plus de 3'769 emplois ont été soutenus et les prestations délivrées par la FAE se sont élevées à CHF 38.4 millions. Le montant des soutiens spécifiquement dédiés à la crise accordés en 2020 par le biais de prêts directs COVID-19 a atteint CHF 25.3 millions. Durant la crise du COVID-19, la FAE a reçu plus de 4'000 sollicitations dont près de 1'300 demandes ont pu être effectivement traitées.

Soutiens record en 2020

La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) tire le bilan de l'année 2020 marquée par le rôle prépondérant de l'octroi de prêts COVID-19. Particulièrement sollicitée en 2020, la FAE a établi un nouveau record avec un soutien accordé à 464 entreprises sur le canton de Genève représentant 3'769 emplois. Au terme de l'exercice 2020, les montants accordés par la FAE s'élèvent à CHF 38.4 millions dont CHF 25.3 millions par le biais de prêts directs COVID-19.

Malgré ces activités extraordinaires, les prestations traditionnelles de la FAE représentent toutefois un soutien de CHF 13.1 millions auprès de 50 entreprises. CHF 10 millions additionnels ont également pu être financés par les banques ainsi que par des financements internes (cautionnements de baux, apports en fonds propres) à hauteur de CHF 7.9 millions – soit un montant global de CHF 31 millions injectés dans l'économie genevoise directement ou indirectement.

Pour Patrick Schefer, directeur de la FAE « *L'année 2020 impactera durablement l'activité de la FAE. Nous nous sommes concentrés sur les prêts octroyés en lien avec la crise sanitaire et nous avons fourni un important effort pour faire face à une forte hausse de la demande. Le bilan de l'activité en 2020 décrit bien l'ampleur de la tâche qui a été réalisée, une hausse de plus de 680% des « sollicitations », de 442% des dossiers traités et de 570% des demandes acceptées lors de 55 séances du Conseil de fondation* ».

Adaptabilité à la situation du COVID-19

En 2020, la FAE a su répondre avec rapidité à la situation extraordinaire et consolider son rôle d'acteur clé du financement en soutien aux entreprises du canton de Genève. Dès le 16 mars 2020, après une modification de la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) adoptée en urgence par le Grand Conseil, la FAE, pionnière au niveau suisse, a pu lancer les premiers prêts directs aux entreprises spécifiquement dédiés à atténuer l'impact économique de la crise du COVID-19.

Pour Me Caroline Ferrero Menut, présidente du Conseil de fondation « *La Fondation d'aide aux entreprises est notamment intervenue pour aider ceux qui n'avaient pas droit à d'autres aides, que ce soit dans un premier temps les plus petites entreprises, puis les indépendants. Les interventions ont été très rapides, ciblées et efficaces* ».

Dès la mise en place de l'aide de la Confédération, le 26 mars 2020, le flux de demandes a progressivement diminué. La FAE s'est alors concentrée sur les demandes des micro-entreprises (53% des soutiens attribués) et sur les besoins complémentaires de financement ne pouvant pas être intégralement couverts par les prêts cautionnés par la Confédération.

Pour soulager davantage les entreprises, la FAE a temporairement suspendu, avec l'appui des banques genevoises, les amortissements pour 80% des entreprises qui disposaient d'un cautionnement en cours.

Dès le 31 juillet 2020, date de l'arrêt des prêts cautionnés par la Confédération, les demandes ont été à nouveau exclusivement réalisées auprès de la FAE, avec une recrudescence des demandes dès fin octobre 2020, lors de la mise en place des mesures restrictives liées à la seconde vague.

Activités hors prestations COVID-19

Cette réorientation de l'ensemble des ressources pour lutter contre la pandémie a eu un impact important sur les activités de financement classiques. Ce n'est qu'à partir d'août que ces opérations ont progressivement repris. Ainsi, l'activité hors prestations Covid-19 a connu une baisse, qui reste cependant modérée proportionnellement.

Le total des montants octroyé pour les prestations traditionnelles a été en diminution, mais a atteint CHF 13.1 millions, soit une réduction de 33% comparé à 2019. Ce chiffre reste élevé au vu du contexte, puisque très proche de celui réalisé sur une année entière en 2015. En 2020, 53 prestations ont été accordées par la FAE permettant ainsi le soutien de 50 entreprises dont 88% concerne des cautionnements, 8% des avances de liquidités et 2% des participations ou mandats.

Chiffres-clés COVID-19

- Le montant des soutiens spécifiquement dédiés à la crise accordés en 2020 est de CHF 25.3 millions
- La FAE a pu soutenir 414 entreprises et 3'061 emplois par le biais de prêts Covid
- 53% des soutiens concernaient des micro-entreprises
- La fondation a traité plus de 4'000 sollicitations dont près de 1'300 demandes ont pu être effectivement étudiées (cinq fois plus qu'à l'accoutumé)

Chiffres-clés 2020 (y.c. chiffres-clés Covid)

- Au total, la FAE octroyé plus de CHF 38.4 millions de prestations en 2020
- Elle a soutenu 464 entreprises et plus 3'769 emplois
- Le montant moyen des soutiens acceptés par entreprise en 2020 reflète l'aide apportée aux micro-entreprises du Canton et se monte à CHF 82'828 (contre CHF 241'822 en 2019)
- L'ensemble des actions de la FAE en faveur de l'économie genevoise se monte à CHF 31 millions (soit plus de CHF 56 millions en intégrant les prêts Covid)

A propos de la FAE - Composée de spécialistes en finance et en gestion, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) intervient de manière subsidiaire pour faciliter l'accès au financement à des entreprises viables basées dans le canton de Genève, quel que soit leur secteur d'activité. Au-delà de solutionner des problématiques de financement, son objectif est de favoriser le développement des PME genevoises en privilégiant le maintien d'une économie forte et diversifiée, pourvoyeuse d'emplois. La FAE intervient tout au long du cycle de vie de l'entreprise à travers quatre prestations :

- Cautionnement de crédits
- Prise de participation minoritaire
- Avance de liquidités
- Mandat d'audit, d'accompagnement et/ou d'expertise

La FAE est également l'antenne cantonale genevoise de Cautionnement romand, fondé en 2007 sur la base de la loi fédérale sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

Le rapport annuel 2020 peut être téléchargé sous : <https://bit.ly/2TQUGVb>

Pour toute information complémentaire :

FAE / Patrick Schefer, directeur

patrick.schefer@fae-ge.ch / 022 827 42 84

Service de presse FAE / Joël Lucas

joel@defacto-pr.ch / 078 789 01 25